

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2025**

DATE DE LA CONVOCATION

05 décembre 2025

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 6

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER, Gérard CHAUCHEAU (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Hélène PAILLOUX (Bracieux) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Patrick MARION (Neuvy) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine MONGELLA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-133-2025

Objet : Intégration des communes de Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray à la Communauté de communes du Grand Chambord : modalités de facturation en 2026

Vu la dissolution du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Huisseau-sur-Cosson / Saint-Claude-de-Diray / Vineuil au 1^{er} janvier 2026 ;
Considérant l'intégration des communes de Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray à la Communauté de communes du Grand Chambord à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités de facturation et les périodes de relève des compteurs sur l'ensemble des communes du territoire ;
Considérant que le SMAEP de Huisseau-sur-Cosson / Saint-Claude-de-Diray / Vineuil a procédé en 2025 à la facturation selon les modalités suivantes :

- Huisseau-sur-Cosson : relève en mai et novembre ; abonnements du 1er décembre 2024 au 31 mai 2025 (1er semestre) et du 1er juin 2025 au 30 novembre 2025 (2e semestre).
- Saint-Claude-de-Diray : relève en mars et septembre ; abonnements du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025 (1er semestre) et du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025 (2e semestre).

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
 Reçu en préfecture le 16/12/2025
 Publié le 16/12/2025
 ID : 041-244100798-20251215-041_133_2025-DE

Considérant que le projet de lissage des tarifs tient compte des périodes de consommation, des relèves de compteurs et des abonnements précédemment facturés ;

Il est proposé que la CCGC uniformise les périodes de facturation et applique un lissage des tarifs sur plusieurs années, selon les modalités suivantes pour l'année 2026 et 2027 :

	HUISSEAU-SUR-COSSON	Abonnement	Consommation
2026	<u>Facture 1er semestre</u> calculée en juin	Du 01/12 au 31/12/2025, soit 1 mois, 35,80 €/an (tarif SMAEP 2025) Du 01/01 au 30/06/2026, soit 6 mois, 55 €/an (début du lissage)	1.16 €/m ³ (Tarifs SMAEP 2025)
	<u>Facture 2ème semestre</u> calculée en décembre	Du 1 ^{er} juillet au 31/12/2026 : 55 €/an (lissage)	Tarifs 1,15 €/m ³
2027	<u>Facture 1er semestre</u> calculée en juin	Du 01/01 au 31/12/2027 : 75 €/an (fin du lissage)	Tarifs 2027
	<u>Facture 2ème semestre</u> calculée en décembre		

	SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	Abonnement	Consommation
2026	<u>Facture 1er semestre</u> calculée en juin	Du 01/10 au 31/12/2025, soit 3 mois, 35,80 €/an (tarif SMAEP 2025) Du 01/01 au 30/06/2026, soit 6 mois, 55 €/an (début du lissage)	1.16 €/m ³ (Tarifs SMAEP 2025)
	<u>Facture 2ème semestre</u> calculée en décembre	Du 1 ^{er} juillet au 31/12/2026 : 55 €/an (lissage)	Tarifs 1,15 €/m ³
2027	<u>Facture 1er semestre</u> calculée en juin	Du 01/01 au 31/12/2027 : 75 €/an (fin du lissage)	Tarifs 2027
	<u>Facture 2ème semestre</u> calculée en décembre		

Ce projet a été présenté à la commission générale réunie le 26 novembre 2025.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le principe d'un lissage des tarifs pour les communes de Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray à compter du 1er janvier 2026, conformément aux modalités ci-dessus.
- D'uniformiser les périodes de relève et de facturation sur l'ensemble des communes du territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'un lissage des tarifs pour les communes de Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray à compter du 1er janvier 2026, conformément aux modalités ci-dessus ;
- APPROUVE l'uniformisation des périodes de relève et de facturation sur l'ensemble des communes du territoire ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine MONGELLA

Le Président

Gilles CLEMENT

